

Date d'approbation : 26 janvier 2023

1) OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Le présent document officialise la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (« facteurs ESG ») dans la démarche de placement de Gestion financière MD. Comme il nous incombe de toujours agir dans l'intérêt véritable de nos porteurs de parts, nous devons tenir compte des facteurs ESG dans notre démarche de placement afin de générer des rendements à long terme supérieurs pour nos clients.

2) PORTÉE

La présente politique s'applique à certains fonds gérés par Gestion financière MD inc. (« GFMD ») qui indiquent prendre en compte les facteurs ESG dans leurs stratégies de placement.

3) PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Dans le but de démontrer officiellement son engagement envers l'investissement responsable, Gestion financière MD est devenue signataire, en 2018, des Principes pour l'investissement responsable (les « Principes ») parrainés par les Nations Unies. Elle s'est alors engagée à respecter six principes volontaires définis par les Nations Unies et des investisseurs institutionnels mondiaux :

Principe 1 : Nous prendrons en compte les facteurs ESG dans nos processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.

Principe 2 : Nous serons des actionnaires actifs et prendrons en compte les facteurs ESG dans nos politiques et procédures en matière d'actionnariat.

Principe 3 : Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les facteurs ESG.

Principe 4 : Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes dans le secteur des placements.

Principe 5 : Nous coopérerons pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

Principe 6 : Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès concernant la mise en œuvre des Principes.

4) DÉFINITIONS

L'*investissement responsable* est défini comme une approche d'investissement qui prend en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

Les *facteurs environnementaux* s'entendent des éléments qui ont des répercussions sur le milieu naturel, notamment les changements climatiques, l'émission de gaz à effet de serre, l'épuisement des ressources et de l'eau, les déchets et la pollution, la biodiversité ainsi que la déforestation.

Les *facteurs sociaux* désignent des questions touchant les personnes, notamment les conditions de travail (y compris l'esclavage et le travail des enfants), les collectivités locales (y compris les peuples autochtones), les conflits, la santé et la sécurité, les relations avec les employés de même que la diversité.

Les *facteurs de gouvernance* concernent la façon dont les entreprises sont gérées et dirigées, notamment la rémunération des cadres supérieurs, la corruption, les pressions et dons politiques, la diversité et la structure du conseil d'administration ainsi que les stratégies fiscales.

5) PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ESG DANS LA DÉMARCHE DE PLACEMENT ET LES PROCÉDURES D'ACTIONNARIAT ACTIF

GFMD a désigné Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (« 1832 ») comme gestionnaire de portefeuille des fonds de placement GFMD et des fonds collectifs GPPMD (collectivement, les « fonds »). Il incombe aux membres de l'équipe Gestion multiactif de 1832 de prendre en compte les facteurs ESG dans la démarche de placement. Nous croyons que les facteurs ESG peuvent avoir une incidence importante sur les rendements à long terme, et le gestionnaire de portefeuille les prend en considération dans son évaluation du profil risque-rendement d'un placement. De manière générale, nous n'excluons pas un titre donné sur la seule base des facteurs ESG, à l'exception des restrictions entourant les titres des sociétés qui fabriquent du tabac ou des produits liés au tabac et des sociétés qui produisent du cannabis ou des produits liés au cannabis.

La gestion active des fonds est l'un des éléments clés de la démarche de placement du gestionnaire de portefeuille. Elle consiste notamment à encourager la communication directe et indirecte avec nos sous-conseillers et les sociétés dans lesquelles nous choisissons d'investir. Le gestionnaire de portefeuille utilise des outils d'évaluation des facteurs ESG pour mieux comprendre comment chaque placement y est exposé. Enfin, nous favorisons un réel dialogue pour aider l'équipe responsable des placements à prendre des décisions éclairées et à présenter ses points de vue et ses préoccupations aux sous-conseillers et aux entités.

Le processus relatif aux votes par procuration constitue un élément important de la démarche de placement et des obligations fiduciaires envers les clients de Gestion financière MD, qui s'est dotée de directives officielles de vote par procuration pour s'assurer que les droits de vote sont exercés dans l'intérêt fondamental des clients. Les affaires extraordinaires ou qui ne sont pas de nature courante, notamment les questions ESG, sont évaluées sous tous les rapports. Les droits de vote sont ensuite exercés de la manière que nous jugeons la plus appropriée pour préserver ou rehausser la valeur du mandat de placement.

Le processus de surveillance des risques du gestionnaire de portefeuille de GFMD prévoit également l'examen des facteurs ESG dans le cadre de la revue périodique des portefeuilles qui indiquent prendre en compte ces facteurs dans leurs stratégies de placement.

Gestion financière MD inc. détient une participation exclusive ou majoritaire dans ses sept filiales (le groupe de sociétés MD). Elle offre des produits et services financiers, gère la famille de fonds MD et assure la prestation des services-conseils en placement. Pour obtenir une liste détaillée du groupe de sociétés MD, rendez-vous à md.ca.